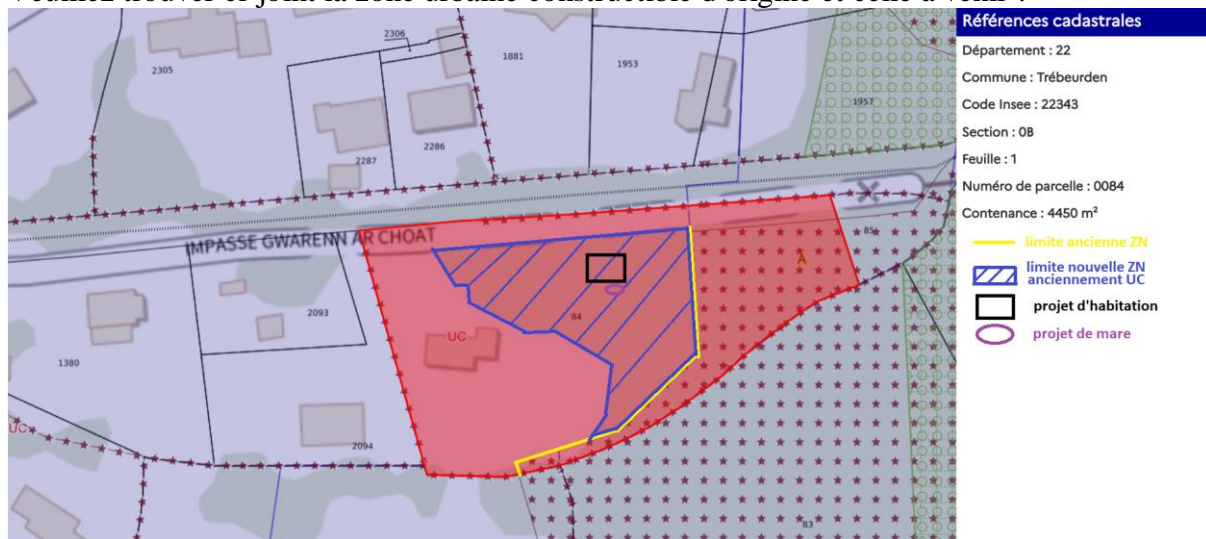


Bonjour, suite à ma précédente entrevue et suite aux conseils portés par le commissaire enquêteur, d'exposer mon projet, je vous présente ma contribution dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme concernant le reclassement de ma parcelle située à Trébeurden, actuellement envisagée en zone naturelle.

Or, je souhaiterais pouvoir garder une partie de celle ci en zone constructible, comme cela était à l'origine.

Je tiens tout de même à préciser, que, je ne souhaite pas que l'entièreté du terrain passe en zone constructible, seulement pouvoir récupérer celle d'origine.

Veillez trouver ci-joint la zone urbaine constructible d'origine et celle à venir :



En effet, le maintien de cette zone me permettrait de concrétiser un projet personnel d'habitation.

Celui ci consiste en la réalisation d'une maison individuelle, à des fins d'habitation pour moi-même, de dimensions modestes (environ 8 m × 6,50 m avec un étage), ce qui correspondrait à 104m² habitable. L'objectif est de permettre une implantation qui s'intègre au mieux dans la configuration existante du terrain familial.

L'objectif est de proposer une construction sobre, à faible emprise au sol (pilotis 40 cm), réalisée en ossature bois, avec un bardage en bois brûlé (type Shou Sugi Ban, technique japonaise) et une toiture plate en zinc avec, éventuellement, une végétalisation dessus, si mon budget permet un bon renforcement de l'ossature.

L'ensemble sera conçu selon une approche bioclimatique visant la performance énergétique et la réduction de l'impact environnemental, c'est à dire, une maison avec une isolation en laine de bois ou de mouton, pour utiliser des matériaux recyclables et respectueux de l'environnement, un poêle de masse pour l'inertie calorifique, des cloisons intérieures en terres-pailles, de la peintures naturelles à base d'huile et d'ocres et d'autres aménagement comme les portes, les fenêtres, la cuisine ou la salle de bain, en matériaux de récupérations.

Le projet comportera également le creusement d'une petite mare, de 3 mètres de circonférence, qui permettrait le développement et la reproduction, de différentes espèces de batraciens, d'amphibiens, ainsi que la pousse de plantes aquaphiles indigènes.

Cette implantation permettra également de maintenir une biodiversité en adéquation avec l'espace naturel que représente le bois de Gwarrem ar c'hoat.

C'est ainsi, après exposition et consultation de mon projet et des documents ci-joints, que je me permets de vous solliciter afin que la partie concernée de ma parcelle puisse être maintenue telle qu'elle existait dans les documents d'urbanisme précédents, c'est à dire en zone urbaine constructible.

Pour terminer, cette demande reste inscrite dans une idée de préservation de l'environnement, de la biodiversité et de son respect, sans volonté d'extension brutale de l'urbanisation ni de transformation chaotique du secteur.

Etant des enfants du coin et ayant grandi auprès de cette même forêt, il nous tient à cœur de garder l'environnement dans lequel nous avons évolué jusqu'à maintenant, tout en pouvant continuer à vivre ici même, à Garren ar c'hoat sur la parcelle familiale.

Au delà de ces aspects environnementaux, ce projet permet également de pouvoir rester vivre auprès de mon papa, qui vit aujourd'hui seul. Cette promiscuité permettra de répondre à ses besoins en cas de problèmes, tout en gardant un espace personnel.

Je me tiens à disposition pour toute précision complémentaire ou pour échanger sur les modalités permettant une meilleure intégration du projet dans le cadre réglementaire du PLU en cours d'élaboration.

Veillez recevoir mes salutations distinguées.

Monsieur Gwendal Quiroz-Croguennec